

Acrotylus insubricus (Scopoli) et *Acrotylus fischeri* Azam sympatriques en Midi-Pyrénées (Orthoptera, Caelifera)

Bernard DEFAUT

Aynat, F 09400 Bédeilhac-et-Aynat. <bdefault@club-internet.fr>

—oOo—

Jusqu'à présent l'espèce essentiellement méditerranéenne *Acrotylus insubricus* (Scopoli, 1786) n'a été citée que d'un tout petit nombre de stations en Midi-Pyrénées, ce qui s'explique par un climat insuffisamment sec pour elle :

MARQUET (1877 : 148) l'indique en Haute-Garonne, « dans les prairies au-dessous du Calvaire (Toulouse) » ; mais le développement urbain a très probablement fait disparaître la station. Par ailleurs il n'est pas exclu que l'espèce était *A. fischeri* Azam, 1901, plutôt qu'*A. insubricus*.

KRUSEMAN (1982 : 41) signale sa présence en Aveyron, mais sans donner de localité. L'échantillon examiné par l'auteur serait dans la collection Delmas, à l'INRA de Montpellier.

Enfin je l'ai moi-même signalée à Tournemire (Aveyron), dans des ravines (ou « bad-lands ») en voie de fermeture végétale (DEFAUT, 2003b : 61).

Finalement, la présence d'*A. insubricus* n'a été confirmée récemment que dans la seule localité précédente (Tournemire). Le nombre d'individus observés y était faible, d'où son classement en « **espèce déterminante 2** » (= intérêt patrimonial fort), avec de surcroît le statut d'« **espèce confidentielle** ».

Quant à *Acrotylus fischeri* Azam, 1901, espèce habituelle, elle-aussi, en France méditerranéenne continentale, elle n'avait encore jamais été citée en Midi-Pyrénées.

Sur les indications précises d'Yvain Dubois j'ai récolté en septembre 2007 des individus d'*Acrotylus* dans le Canton de Decazeville (compte tenu du statut d'espèce confidentielle d'*A. insubricus* en Midi-Pyrénées, je ne donne pas d'autre précision géographique). Les deux stations inventoriées¹ étaient des surfaces dénudées, de caractère hyperxérique comme il est habituel pour les *Acrotylus*.

Un problème sérieux s'est posé quant à la détermination spécifique : si l'on utilise le critère des taches sur les lobules alaires, les cinq mâles sont des *A. fischeri* (avec 3 à 4 lobules alaires tachés), tandis que les six femelles sont des *A. insubricus* (1 seul lobule alaire taché) ! Et en utilisant les critères liés au raccourcissement des tegmina (à partir des tableaux in DEFAUT

2005 : 47)², un mâle et deux femelles sont des *A. fischeri*, tous les autres individus relevant d'*A. insubricus*. Les deux autres critères habituellement cités dans les clefs (gibbosité de la prozone du pronotum, et angulosité du bord postérieur de la métazone) n'apportent rien de décisif ici, comme souvent d'ailleurs.

Il se confirme donc que les paramètres utilisés pour séparer les deux espèces sont mal corrélés entre eux (se reporter à DEFAUT 2004 : 23). La validité taxonomique d'*Acrotylus fischeri* demande donc à être sérieusement confirmée.

Je retiens néanmoins un argument très fort en faveur du maintien du statut d'espèce : au Maroc septentrional, où j'ai vécu 5 ans, je n'ai jamais hésité pour séparer les deux taxons, car les 4 paramètres cités ci-dessus étaient à peu près bien corrélés entre eux (voir DEFAUT, 1982) ; de surcroît, *A. fischeri* y était nettement une espèce de montagne (STENOBOOTHRETEA PALPALIS : bioclimat subaxérique, et ACROTYLETEA INSUBRICI, alliance du PYRGOMORPHION VOSSELERI : bioclimat xérique subhumide de montagne), tandis qu'*A. insubricus* ne se rencontrait qu'en plaine (ACROTYLETEA INSUBRICI, plusieurs alliances caractéristiques des bioclimats xériques semi-aride et subhumide de plaine).

A moins, bien sûr, que l'*Acrotylus* « *fischeri* » du Maroc ne soit un taxon différent de l'*Acrotylus fischeri* décrit par Azam (localité type : « Midi de la France »), lequel pourrait n'être, alors, qu'un synonyme d'*A. insubricus* (Scopoli) ? Il faudrait reconsidérer tout cela.

Il faudrait peut-être reconsidérer aussi le statut taxonomique d'*A. fischeri* en Ibérie (selon SANTOS & PRESA, 1982, son caryotype serait significativement différent de celui d'*A. insubricus*).

En attendant, à Decazeville les paramètres « *macules de l'apex alaire* » et « *raccourcissement des tegmina* » désignent conjointement 1 mâle comme appartenant à *A. fischeri*, et 5 femelles comme appartenant à *A. insubricus*.

On doit donc admettre, au moins provisoirement, que les deux « espèces » sont présentes dans le canton de Decazeville. Dans ces conditions, *Acrotylus fischeri* est nouveau pour la région Midi-Pyrénées.

¹ En compagnie de Samuel Danflous.

² Notamment les paramètres « *écart entre apex fémur post. et apex tegmen* », « *rapport fémur post. / (écart fémur post. – tegmen)* », et « *rapport tegmen / fémur post.* ».

Statut d'*A. fischeri* relativement à la liste rouge régionale (cf. DEFAUT 2003a, et SARDET & DEFAUT 2004 : 126-127).

***Dynamique de régression** : on peut admettre qu'en Midi-Pyrénées (excepté en montagne), il y a une tendance générale à la régression des milieux hyperxériques, par fermeture du couvert végétal (elle-même consécutive à la régression de l'élevage). L'indice **2** (*espèce en déclin pressenti*) paraît donc adapté.

***Surface d'occupation** : c'est apparemment l'indice **1** (*espèce occupant actuellement une surface inférieure ou égale à 10 km²*), ou l'indice **2** (*espèce peu fréquente, même si elle arrive à être abondante localement*) qui conviennent. Par précaution, en attendant le résultat d'autres investigations, je retiens l'indice **2**.

Le croisement de ces deux indices aboutit à l'**indice de priorité de surveillance 2** (*espèce fortement menacée d'extinction*).

Statut d'*Acrotylus fischeri* relativement à la liste régionale des espèces déterminantes (cf. DEFAUT, 2003a : 32-33).

***Rareté / menace** : je retiens (provisoirement) l'indice **II** (*espèce rare et menacée*).

***Responsabilité régionale** : l'indice est **C** (*responsabilité partagée, espèce aire disjointe*).

Je propose donc pour cette espèce le statut d'**espèce déterminante 2** (*intérêt patrimonial fort*), sans perdre de vue que la légitimité-même du taxon aurait besoin d'être confortée !

Ce statut devra être validé par le CSRPN.

REFERENCES

- DEFAUT B., 1982 – La détermination des espèces marocaines du genre *Acrotylus* Fieber (Orthopteroidea, Caelifera). *Bulletin de l'Institut Scientifique*, Rabat (Maroc), **6** : 119-124.
- DEFAUT B., 2003a – Liste rouge et espèces déterminantes en Midi-Pyrénées : 1. Règles pratiques pour les Orthoptères. *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, **8** : 27-37.
- DEFAUT B., 2003b – Liste rouge et espèces déterminantes en Midi-Pyrénées : 2. Résultats pour les Orthoptères. *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, **8** : 39-73.
- DEFAUT, B., 2004b – La distinction pratique d'*Acrotylus i. insubricus* et d'*Acrotylus fischeri* en France (Caelifera, Acrididae, Oedipodinae). *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, **9** : 21-35.
- DEFAUT B., 2005c — *Acrotylus braudi*, nouvelle espèce de Corse (France) (Caelifera, Acrididae, Oedipodinae). *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, **10** : 41-48.
- KRUSEMAN, G., 1982 – Matériaux pour la faunistique des Orthoptères de France : 2, les Acridiens des musées de Paris et d'Amsterdam. *Verlagen en Technische Gegevens*. Instituut voor Taxonomische Zoölogie, Universiteit van Amsterdam, **36**, 134 p.
- MARQUET M., 1877 : Notes pour servir à l'histoire naturelle des insectes Orthoptères du Languedoc. *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Toulouse*, **11** : 137-159.
- SANTOS J. L. & J. J. PRESA, 1982 – Estudio comparativo de los cariotipos de *Acrotylus insubricus* Scop. y *A. fischeri* Azam. (*Orthoptera* : *Acrididae*). *Anales de la Universidad de Murcia*, **38** (1-4) : 193-198.